

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2018

L'an Deux Mille Dix-huit, le 29 janvier.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 11 janvier 2018

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES		*
MME REBOUL	*		MR GALONNIER	*	
MR VIDAL		*	MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY		*	MR ETIENNE	*	
MR MORGO	*		MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC	*		MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR		*
MR BEC	*		MR BADENAS	*	
MME DES GARETS	*		MR BOSC	*	
MME CAMOUS	*		MR SENAL	*	
MR CORBIERE	*		MR SANCHEZ	*	
MR MANOGIL		*	MR BARSSE	*	
MME ZENON	*		MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA		*	MR SOULAGE		*
MR GRANIER	*		MR LIGNON	*	
MR ZENON	*		MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	1
OBJET :	VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2018

Le président soumet au Comité Syndical le compte rendu de la réunion du 19 décembre 2017.

Le comité syndical, à l'unanimité décide :

- d'approuver ce compte rendu

Béziers, le 29 janvier 2018

Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON

Jean Noel BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2017

L'an Deux Mille Dix-sept, le 19 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 7 décembre 2017

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL	*		MR GALONNIER	*	
MR VIDAL	*		MR TRILLES		
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX			MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO			MR TAUPIN	*	
MR GAUDY	*		MR ETIENNE		
MR MORGO			MR BARTHES		
MR BARRAL			MR ROUVEIROL		
MME FABRE DE ROUSSAC			MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY			MME CHAUDOIR	*	
MR BEC			MR BADENAS	*	
MME DES GARETS	*		MR BOSCH	*	
MME CAMOUS	*		MR SENAL		
MR CORBIERE			MR SANCHEZ		
MR MANOGIL	*		MR BARSSE	*	
MME ZENON			MR DALERY	*	
MR MARCOS			MR LAFAURIE		
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA			MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON	*	
MR ZENON			MME SONZOGNI		
MR MARCHAND	*				

OBJET :	COMPTE RENDU
----------------	---------------------

Début de séance : 17 heures.

DELIBERATION N°1 : COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17 MARS 2017

Le président soumet au Comité Syndical le compte rendu de la réunion du 17 Mars 2017.

Le comité syndical, à l'unanimité décide :

- d'approuver ce compte rendu

DELIBERATION N°2 : COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 10 OCTOBRE 2017

Le président soumet au Comité Syndical le compte rendu de la réunion du 10 octobre 2017.

Le comité syndical, à l'unanimité décide :

- d'approuver ce compte rendu

DELIBERATION N°3 : REGIME INDEMNITAIRE 2018

Le président propose le régime indemnitaire 2018 suivant, identique à celui de 2017.

GRADES	COMPOSANTES du REGIME INDEMNITAIRE	Caractéristiques
Ingénieur Principal	Prime de service et de Rendement	2817 € l'année
	Indemnité Spécifique Service à partir de l'échelon 6	Taux de base*51*122,50% soit 1883,62€/mois
	Indemnité Spécifique Service jusqu'à l'échelon 6	Taux de base*43*122,50%soit 1588,60 €/mois
Technicien principal 2ème classe	Prime de service et de Rendement	1330 € l'année
	Indemnité Spécifique de Service	Taux de base*16*110% soit 530,78 €/mois
Technicien principal 1ère classe	Prime de service et de Rendement	1400 € l'année
	Indemnité Spécifique de Service	Taux de base*16*110% soit 597.14 €/mois
Adjoint administratif principal 2ème classe	RIFSEEP	7 500.00 € /an

Le régime indemnitaire sera maintenu pour les absences liées aux accidents de travail, jours d'hospitalisation, jours de maladie contrôlés par le comité médical, congés de maternité et paternité.

Au même titre que la rémunération et la NBI, le régime indemnitaire suivra le sort du traitement mensuel.

Le personnel titulaire et non titulaire, intégré en cours d'exercice, bénéficiera du régime indemnitaire attribué à son grade ou emploi, sans nouvelle délibération.

Le comité syndical, à l'unanimité décide :

- d'approuver le régime indemnitaire 2018

DELIBERATION N°4 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

En application des dispositions législatives en vigueur, le président présente le rapport d'orientation budgétaire pour 2018. Globalement, le budget 2018 du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron s'équilibrerait en recette et en dépense à **814 000 €**.

Ce budget permettrait de poursuivre les missions en terme d'assistance technique auprès des structures locales d'action et en terme d'animation.

1. LES OPERATIONS DEJA ENGAGEES A POURSUIVRE :

Au cours de l'année 2018, l'équipe technique et administrative accompagnera, soit en tant que conducteur d'opération (CO), que d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou de maître d'ouvrage (MO), **105** opérations sur le territoire des vallées de l'Orb et du Libron.

2. MISE EN ŒUVRE DES ETUDES ET ACTIONS INSCRITES DANS LE PROLONGEMENT DU CONTRAT DE RIVIERE ET DU PAPI ORB LIBRON

En 2018, trois actions seraient engagées sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron. **Ces études ne seront engagées tout autant que les plans de financement prévisionnels seront respectés.**

FORMATION DES ELUS ET AGENTS – INTEGRATION DES RISQUES D'INONDATIONS DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE: 10 000 € TTC. ETAT : 5 000 €TTC. REGION : 2 000 €

La complexité de la gestion du risque d'inondation liée en particulier au nombre d'acteurs et les évolutions permanentes de la réglementation justifient le besoin d'informer et/ou de former les élus et/ou personnels communaux et intercommunaux en charge de l'urbanisme sur la gestion des risques d'inondation.

Les cibles prioritaires de cette action sont les nouveaux élus et les personnels des intercommunalités devenues compétentes en urbanisme récemment. Des sessions particulières sous forme d'ateliers par exemple pourront être mises en place avec les représentants du SCoT pour faciliter le lien risque-aménagement du territoire.

Sur toutes les communes du territoire, la stratégie d'intervention retenue consiste à :

- Diffuser au mieux l'information sur les dispositifs existants et les missions des différents acteurs
- Favoriser les démarches collectives de formation en promouvant les formations existantes et en organisant le cas échéant des formations spécifiques par thématiques

L'objectif est de mobiliser localement les élus et personnels pour suivre des formations, en utilisant autant que faire se peut l'offre de formation existante, mais en proposant des sessions délocalisées. Le contenu de l'action est donc, sur la base du bilan de la première séquence de formations organisée en partenariat avec le Scot du Biterrois en 2013 :

- La promotion des formations thématiques existantes
- L'organisation de journées d'information ou de formation spécifique (atelier thématique).

PLAN DE GESTION DU DELTA DE L'ORB. DEMANDE DE SUBVENTION : 144 000 € TTC. AERMC : 115 200 € TTC

Dans le cadre du Contrat de Rivière Orb Libron 2011-2016, le SMVOL s'était engagé à porter une étude « Diagnostic du fonctionnement de la Grande Maire ». Faute d'accord sur son contenu et au regard des nombreuses évolutions dans la gestion de ce secteur, cette étude n'a pu être engagée dans les conditions initialement prévues au Contrat.

Un travail de concertation et d'actualisation du cahier des charges de cette opération a été mené au printemps 2017 conduisant à l'obtention fin septembre 2017 d'un cahier des charges pour l'élaboration d'un plan de gestion concerté du delta de l'Orb.

Ce plan de gestion du delta de l'Orb constitue à la fois un document cadre de gestion des différentes zones humides du secteur, ainsi que de leurs espaces fonctionnels, et un espace de concertation pour valoriser ce territoire et mener à bien les actions à engager. L'étude permettra à la fois d'agréger et synthétiser nombre de données existantes, mais aussi de réaliser des analyses plus fines sur les aspects les moins investigués, tout en menant l'ensemble de la démarche en associant étroitement les acteurs du territoire.

L'objectif du plan de gestion concerté du delta de l'Orb est de pérenniser ou restaurer les zones humides ainsi que les services qu'elles offrent, en lien avec les cours d'eau dont elles dépendent. Ces zones humides font d'ores et déjà l'objet de plans de gestion visant essentiellement la pérennisation de leurs fonctions écologiques, néanmoins leur fonctionnement hydraulique et sédimentaire les réunit et nécessite que la prise en compte des enjeux liés à l'eau fasse l'objet d'une attention particulière, et ce à l'échelle du delta de l'Orb.

La démarche de réalisation de ce document cadre est structurée en cinq phases principales :

- + Phase 1. Etat des lieux
- + Phase 2. Diagnostic
- + Phase 3. Détermination des objectifs du plan
- + Phase 4. Etablissement d'un programme d'actions
- + Phase 5. Dispositif de suivi et d'évaluation du plan de gestion

Au-delà des aspects purement techniques, le prestataire devra assister le maître d'ouvrage et le comité de pilotage de l'étude pour mettre en œuvre des outils de concertation adaptés aux enjeux et proposer un mode de gouvernance pour assurer le suivi dans le temps de la démarche.

Le plan de gestion du delta de l'Orb sera établi pour une durée de 6 ans. L'opération sera engagée début 2018, sous réserves de l'obtention des subventions. La durée de l'étude est estimée à un an.

PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS. AVENANT 2016 RETOUR D' EXPERIENCE SUITE AUX CRUES DE L' AUTOMNE 2014 : 96 000 € TTC. PART SMVOL : 32 000 €. EUROPE : 48 000 €. ETAT : 16 000 €

D'une manière générale, la prévention contre les risques d'inondation souffre d'une part de lacunes en termes de connaissance des phénomènes d'inondation et de leurs conséquences et, d'autre part, d'un déficit d'information des populations et des gestionnaires de la crise à ce sujet.

Ce déficit concerne tant les causes des inondations (la connaissance de l'aléa), que leurs conséquences (évaluation de la vulnérabilité et des enjeux) et les règles de conduite à adopter lors des crises, ainsi que celles, plus souvent encore ignorées, qui favorisent un retour à la normale plus rapide et donc diminuent l'impact économique des inondations sur le territoire sinistré.

Les épisodes exceptionnels ayant touchés le Bitoulet et la Mare en Septembre 2014, ainsi que la Mare et la haute vallée de l'Orb (principalement) en Novembre 2014, ont apportés de nombreux éléments de compréhension des phénomènes, mais aussi mis en évidence des améliorations potentielles à apporter notamment en terme de gestion de crise et post crise. Les enseignements à tirer de ces événements sont essentiellement liés à la gestion de crise, car il est important de souligner que ces événements n'ont pas remis en cause le principe du vivre avec les inondations.

Il est donc indispensable sur la base de ces phénomènes exceptionnels, de collecter et traiter l'information existante, de la capitaliser, et surtout de la faire partager pour mettre à profit ce retour d'expérience.

Ces éléments concrets devront faire l'objet d'une synthèse visant à pérenniser la culture du risque mais aussi à proposer des pistes d'adaptation du programme à inscrire au PAPI 3 en terme de gestion de crise et de gestion sur le long terme de l'après crue.

Le contenu de cette analyse permettra de :

- Collecter et traiter l'information existante sur ces phénomènes exceptionnels de 2014,
- Faire analyser les données hydrologiques et météorologiques pour qualifier les épisodes sur certains secteurs clefs
- Analyser les modalités de la gestion de la crise sur des secteurs test de manière à identifier les aspects positifs et les manques, pour proposer des pistes d'amélioration de la gestion de crise
- Capitaliser et synthétiser tous ces éléments pour faire partager et mettre à profit ce retour d'expérience.

Le SMVOL souhaite donc accompagner les communes pour capitaliser les informations sur l'aléa en complétant la base de donnée existante de PHE et en étoffant le réseau de repères de crues déjà posé (notamment sur les lieux particulièrement touchés : symbolique et mémoire), voire en remplaçant si nécessaire certains repères sur les sites où l'épisode a dépassé les références anciennes. Des compléments au réseau d'échelles limnimétriques pourront également être réalisés.

Une étude préalable, sur la base du retour d'expérience réalisé en parallèle, permettra de définir en collaboration avec les communes et leurs groupements, les sites propices à la matérialisation des repères, leur nivellement topographique ainsi que la fourniture des repères et autres outils de sensibilisation associés (panneaux, stèle...).

A l'issue de cette analyse, le SMVOL sera chargé de

- Partager ce retour d'expérience avec les différents acteurs concernés de l'Etat à la commune, et accompagner l'évolution des dispositifs si nécessaire.
- Favoriser l'émergence des projets durables et concertés en les intégrant dans un PAPI 3.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 798 000 €

- **Les dépenses de fonctionnement courant : 546 000 €**
Ces frais correspondent à ceux de 2017, augmentés de 4%. Cette augmentation correspond à l'augmentation des valeurs indiciaires de la fonction publique Territoriale. Ces frais correspondent aux salaires et charges du personnel du Syndicat Mixte et aux frais liés au fonctionnement de la structure (fournitures, assurances, carburants, téléphonie, ...)
- **Le budget des études et recherches : 252 000 €**
Ces crédits seront affectés à la réalisation des études détaillées dans le paragraphe précédent.

LES DEPENSES D' INVESTISSEMENT : 15 000 €

Il s'agit d'équiper le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, si nécessaire, du matériel de transport, de mobilier et d'informatique.

LES RECETTES

Les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour les postes de l'animateur SAGE et de l'animatrice Contrat de rivière et des quatre techniciens de rivière, sont maintenues. (50% salaire et charges)

Les études prévues seront subventionnées conformément aux plans de financement annoncés précédemment.

La partie non aidée par les partenaires est répartie par le Département de l'Hérault (40%) et le territoire (60%).

La contribution des communes serait de l'ordre de 200 800 €, soit une augmentation de 4% par rapport à 2017.

Le comité syndical, après en avoir débattu et à l'unanimité :

- **Vote le rapport d'orientation budgétaire 2018.**

DELIBERATION N°5 : INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER PAYEUR, BERTRAND FAURE

Le président présente le calcul de l'indemnité de conseil au trésorier payeur, Bertrand Faure. Cette indemnité est calculée sur la base des exercices 2013,2014 et 2015.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer l'indemnité de conseil proposée

DELIBERATION N°6 : CONVENTION ENTRE LE REPRESENTANT DE L'ETAT ET LE SMVOL POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES AU REPRESENTANT DE L'ETAT

Le président présente la convention entre le représentant de l'Etat et le SMVOL pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le président à signer la convention entre le représentant de l'Etat et le SMVOL pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

DELIBERATION N°7 : POSTES SMVOL 2018. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron regroupe à ce jour 89 membres (88 communes et le Département de l'Hérault) et couvre la quasi-totalité du bassin versant.

Les missions du SMVOL sont les suivantes :

- Coordonner : le SMVOL prépare, amende, réoriente les dossiers techniques afin qu'ils respectent les objectifs du Contrat de rivière
- Porter le SAGE Orb Libron : le SMVOL organise le travail de la CLE et des commissions thématiques du SAGE et anime ces différentes réunions.
- Animer et suivre les études générales réalisées à l'échelle des bassins versants de l'Orb et du Libron,
- Concerner : définition technique des projets après une consultation la plus large possible auprès du monde associatif et socio professionnel,
- Faciliter : le SMVOL rassemble les partenaires techniques et financiers, explique les projets, favorise et dynamise leur instruction administrative et financière,
- Former : le SMVOL organise régulièrement des journées d'information et de formation à destination des techniciens et équipes vertes en place sur le bassin versant,
- Sensibiliser : le SMVOL organise, en collaboration avec l'Education Nationale, des actions pédagogiques de sensibilisation aux problématiques liées à l'eau.

L'animation des missions du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron sera assurée par une équipe composée :

- D'un chargé de mission SAGE à temps plein
- D'un chargé de mission partenariat et programmation à 80%
- D'un technicien de rivière à temps plein
- D'un technicien de rivière- continuité piscicole et zones humides à temps plein
- D'un animateur agro-environnemental à temps plein
- D'un animateur de gestion concertée de la ressource à temps plein

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le président à solliciter l'agence de l'eau en appui de cette opération.

Fin de séance 18 heures.

**Béziers, le 29 janvier 2018
Le Président du Syndicat Mixte
Des vallées de l'Orb et du Libron**



Jean Noel BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2018

L'an Deux Mille Dix-huit, le 29 janvier.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 11 janvier 2018

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES		*
MME REBOUL	*		MR GALONNIER	*	
MR VIDAL		*	MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY		*	MR ETIENNE	*	
MR MORGO	*		MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC	*		MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR		*
MR BEC	*		MR BADENAS	*	
MME DES GARETS	*		MR BOSCH	*	
MME CAMOUS	*		MR SENAL	*	
MR CORBIERE	*		MR SANCHEZ	*	
MR MANOGIL		*	MR BARSSE	*	
MME ZENON	*		MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA		*	MR SOULAGE		*
MR GRANIER	*		MR LIGNON	*	
MR ZENON	*		MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	2
OBJET :	BUDGET PRIMITIF 2018

Le président présente le budget primitif pour l'exercice 2018. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant total de **813 396.18 €** répartis comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
798 112.81	798 112.81	15 283.37	15 283.37

Le budget présenté respecte les orientations budgétaires débattues le 19 décembre 2017.

La répartition par article est donnée dans le tableau de la page suivante.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif 2018

Béziers, le 29 janvier 2018

Le Président du Syndicat Mixte
Des vallées de l'Orb et du Libron

Jean Noël BADENAS

Budget primitif 2018

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
	Intitulé	BP 2018		Intitulé	BP 2018
60612	energie electricité		70878	SMETA	7 050,00
60622	Carburants	12 000,00	74718	Autres subventions de l'Etat	21 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	74731	Participation statutaire Département	102 000,00
60636	Vêtements de travail	300,00	74731	Participation Département part étude	12 000,00
6064	Fournitures administratives	3 500,00	74748	Participation statutaire EPCI	199 917,00
6068	Autres matières et fournitures	200,00	74718	Europe	48 000,00
6122	Crédit bail mobilier	0,00	7478	subvention région	2 000,00
6132	location immobilière	4 000,00	7478	Autres (Agence Eau) Etudes	115 200,00
61551	Matériel roulant	4 000,00		Autres (Agence Eau) postes	290 945,81
6156	Maintenance	11 500,00		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	798 112,81
616	Primes d'assurance	5 500,00			
617	Etudes et recherches	252 000,00			
6225	Indemnités au comptable	400,00			
6226	honoraires	1 500,00			
6231	Annonces et insertions	0,00			
6232	Fêtes et cérémonies	800,00			
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00			
6237	Publications	500,00			
6244	Transport administratif	300,00			
6251	Voyages et déplacements	7 000,00			
6257	Réception	300,00			
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00			
6262	Frais télécommunication	12 000,00			
628100	Concours divers cotisation (COS)	3 000,00			
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 500,00			
633600	Cotisation cdg	1 500,00			
633800	Autres Impôts et Taxes	650,00			
641110	Rémunération principale	320 000,00			
64112	NBI supplément familial de traitement	3 750,00			
641310	Rémunérations	23 000,00			
64138	Remboursement trajet	500,00			
645100	URSAFF	42 000,00			
645300	Cotisation caisses de retraite	60 000,00			
645400	ASSEDIC	1 200,00			
6475	Médecine du travail	500,00			
6478	Mutuelle	2 600,00			
655500	Contribution cnrpt	2 000,00			
6811	Dotation aux amortissements immo i	12 612,81			
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	798 112,81			
DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
	Intitulé	BP 2018		Intitulé	BP 2018
2183	Matériel bureau et informatique	1 500,00	10222	FCTVA	2 670,56
2184	Mobilier	783,37	28182	amortissement Matériel transport	10 276,10
2182	Matériel de transport	13 000,00	28183	amortissement Matériel de bureau et informati	2 336,71
			28184	amortissement Mobilier	0,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	15 283,37		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	15 283,37
	TOTAL DEPENSES	813 396,18		TOTAL RECETTES	813 396,18

COTISATIONS 2018

EPCI	Cotisation 2018
Hérault Méditerranée	5 134,00
Béziers Méditerranée	100 284,00
Avant Monts	17 946,00
Grand Orb	31 182,00
Sud Hérault	15 838,00
St Ponais-Orb Jaur-Minervois	10 947,00
Lodévois Larzac	390,00
Haut Languedoc	1 453,00
La Domitienne	16 743,00
TOTAL	199 917,00

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2018

L'an Deux Mille Dix-huit, le 29 janvier.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 11 janvier 2018

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES		*
MME REBOUL	*		MR GALONNIER	*	
MR VIDAL		*	MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY		*	MR ETIENNE	*	
MR MORGO	*		MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC	*		MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR		*
MR BEC	*		MR BADENAS	*	
MME DES GARETS	*		MR BOSCH	*	
MME CAMOUS	*		MR SENAL	*	
MR CORBIERE	*		MR SANCHEZ	*	
MR MANOGIL		*	MR BARSSE	*	
MME ZENON	*		MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA		*	MR SOULAGE		*
MR GRANIER	*		MR LIGNON	*	
MR ZENON	*		MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	3
OBJET :	ETUDE RETOUR D'EXPERIENCE SUITE AUX CRUES DE L'AUTOMNE 2014 : CHOIX DU PRESTATAIRE

D'une manière générale, la prévention contre les risques d'inondation souffre d'une part de lacunes en termes de connaissance des phénomènes d'inondation et de leurs conséquences et, d'autre part, d'un déficit d'information des populations et des gestionnaires de la crise à ce sujet.

Ce déficit concerne tant les causes des inondations (la connaissance de l'aléa), que leurs conséquences (évaluation de la vulnérabilité et des enjeux) et les règles de conduite à adopter lors des crises, ainsi que celles, plus souvent encore ignorées, qui favorisent un retour à la normale plus rapide et donc diminuent l'impact économique des inondations sur le territoire sinistré.

Les épisodes exceptionnels ayant touchés le Bitoulet et la Mare en Septembre 2014, ainsi que la Mare et la haute vallée de l'Orb (principalement) en Novembre 2014, ont apportés de nombreux éléments de compréhension des phénomènes, mais aussi mis en évidence des améliorations potentielles à apporter notamment en terme de gestion de crise et post crise. Les enseignements à tirer de ces événements sont essentiellement liés à la gestion de crise, car il est important de souligner que ces événements n'ont pas remis en cause le principe du vivre avec les inondations.

Il est donc indispensable sur la base de ces phénomènes exceptionnels, de collecter et traiter l'information existante, de la capitaliser, et surtout de la faire partager pour mettre à profit ce retour d'expérience.

Ces éléments concrets devront faire l'objet d'une synthèse visant à pérenniser la culture du risque mais aussi à proposer des pistes d'adaptation du programme à inscrire au PAPI 3 en terme de gestion de crise et de gestion sur le long terme de l'après crue.

Le contenu de cette analyse permettra de :

- Collecter et traiter l'information existante sur ces phénomènes exceptionnels de 2014,
- Faire analyser les données hydrologiques et météorologiques pour qualifier les épisodes sur certains secteurs clefs

- Analyser les modalités de la gestion de la crise sur des secteurs test de manière à identifier les aspects positifs et les manques, pour proposer des pistes d'amélioration de la gestion de crise
- Capitaliser et synthétiser tous ces éléments pour faire partager et mettre à profit ce retour d'expérience.

Le SMVOL a engagé une consultation pour choisir le prestataire qui réalisera cette réflexion. La commission d'appel d'offre qui a précédé le comité syndical a proposé le choix du prestataire. La commission d'appel d'offre a proposé de retenir la proposition du cabinet BRLi pour un montant total H.T de 54 997.30 €.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte de la proposition de choix de la commission d'appel d'offre ;**
- **D'autoriser le président à signer le marché avec BRLi pour un montant total H.T de 54 997.30 €.**

Béziers, le 29 janvier 2018

**Le Président du Syndicat Mixte
Des vallées de l'Orb et du Libron**



Jean Noël BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2018

L'an Deux Mille Dix-huit, le 29 janvier.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 11 janvier 2018

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES		*
MME REBOUL	*		MR GALONNIER	*	
MR VIDAL		*	MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUDY		*	MR ETIENNE	*	
MR MORGIO	*		MR BARTHES		*
MR BARRAL	*		MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC	*		MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR		*
MR BEC	*		MR BADENAS	*	
MME DES GARETS	*		MR BOSC	*	
MME CAMOUS	*		MR SENAL	*	
MR CORBIERE	*		MR SANCHEZ	*	
MR MANOGIL		*	MR BARSSE	*	
MME ZENON	*		MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA		*	MR SOULAGE		*
MR GRANIER	*		MR LIGNON	*	
MR ZENON	*		MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	4
OBJET :	AVENANT CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE

Le président présente l'avenant relatif à la convention qui nous lie au centre de gestion 34 pour la médecine préventive.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le président à signer l'avenant en objet.

Béziers, le 29 janvier 2018

**Le Président du Syndicat Mixte
Des vallées de l'Orb et du Libron**

Jean Noël BADENAS



AVENANT
-
CONVENTION
-
MEDECINE PREVENTIVE

Entre,

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault, ci-après désigné « CDG 34 », représenté par M. Christian BILHAC, Président,

Et

L'entité suivante :

SM VALLEE DE L'ORB ET DU LIBRON ci-après nommée « l'entité », représentée par M. BADENAS Jean-Noel, dûment habilité par la délibération n°....., adoptée par l'assemblée délibérante le 29/01/2018..

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, notamment ses articles 26-1 et 108-2 ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU la circulaire INTB1209800C du 12 octobre 2012 relative à l'application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié ;

CONSIDERANT

Par délibération n°2017-D-024, les membres du Conseil d'administration du CDG 34, ont décidé de créer une cotisation de participation aux frais de fonctionnement du pôle médecine préventive égale à 0,21% de la masse salariale de chaque entité adhérente, de mettre en place un tarif par visite périodique égal à 55€ et de supprimer la tarification des visites à la demande et des actions en milieu du travail.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} :

L'article 6 de la convention relative à l'exercice de la médecine préventive, est modifié ainsi qu'il suit :

Versement d'une cotisation de participation aux frais de fonctionnement du pôle médecine

Tous les ans, l'entité verse au CDG 34, au cours du 2^{ème} trimestre, une cotisation de participation aux frais de fonctionnement du pôle médecine préventive égale à 0,21% de sa masse salariale soumise à l'URSSAF N-1.

Tarif de l'examen médical périodique

Chaque examen médical périodique est facturé 55€.

Les examens médicaux afférents à l'embauche sont considérés comme étant des examens médicaux périodiques. Chaque examen médical afférent à l'embauche est donc facturé 55€.

En cas d'annulation ou de refus de convocation ou en cas d'absence de l'agent, le montant des participations relatif au(x) créneau(x) concerné(s) est dû par l'entité au CDG 34 sauf circonstances manifestement exceptionnelles analysées au cas par cas.

Les examens médicaux complémentaires et les vaccins sont facturés à l'entité.

Prise d'effet

Les modalités de tarification prévues par le présent article prennent effet au 1^{er} janvier 2018.

Evolution tarifaire

Le cas échéant, les tarifs mentionnés dans le présent avenant, sont réactualisés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 34. L'entité ne peut pas s'opposer à ladite réactualisation.

<p><i>Béziers</i>, le <i>29</i> / <i>Janvier</i> / <i>2018</i></p> <p>Pour l'entité,</p> 	<p>Montpellier, le / /</p> <p>Pour le CDG 34,</p> <p>Le Président du CDG 34,</p>  <p>Christian BILHAC, Maire de Péret</p>
--	--